Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

14 septembre 2015

# Planification des soins de longue durée 2016-2020
# Favoriser le maintien de la vie à domicile

**(IVS).- La cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), Esther Waeber-Kalbermatten, met en consultation le rapport provisoire de planification des soins de longue durée pour la période 2016-2020. Ce dernier établit une évaluation des besoins de prise en charge des personnes âgées et propose une adaptation de l'offre. Avec ce projet de planification, le canton du Valais souhaite poursuivre sa politique favorisant le maintien de la vie à domicile le plus longtemps possible, conformément à la volonté de la majorité des personnes âgées. La prise en charge à domicile devra être développée en conséquence.**

## Lits de long séjour en EMS

Le rapport mis en consultation propose un accroissement modéré du nombre de lits de long séjour en EMS. D'ici 2020, 321 lits supplémentaires pourront être créés, dont 17 pour le Haut-Valais, 129 pour le district de Sierre, 88 pour Sion/Hérens/Conthey, 36 pour Martigny/Entremont et 51 pour Monthey/St-Maurice.

Ces chiffres ont été déterminés sur la base des prévisions démographiques. Il a été tenu compte d'une réduction de la proportion de lits de long séjour en EMS occupés par des personnes nécessitant peu ou pas de soins. Cette proportion se situe actuellement entre 5.4 et 14.1 % selon les régions sanitaires. Elle devra être ramenée à 5 % dans chaque région d'ici à 2020. Cela correspond à environ 150 lits qui n'auront ainsi pas besoin d'être créés pour ces personnes. Ces dernières pourront trouver une prise en charge alternative en appartements à encadrement médico-social.

Les chiffres indiqués ci-dessus constituent des maximums. Les régions restent libres de mettre à disposition moins de lits à condition de développer les autres prestations. Toutefois, la proportion de lits de long séjour en EMS devra au moins atteindre 150 lits pour 1'000 habitants de 80 ans et plus. L'expérience a montré qu'en-dessous de ce taux, trop de personnes âgées doivent prolonger leur séjour à l'hôpital en attendant une place en EMS. La précédente planification (2010-2015) ne prévoyait pas de minimum, mais uniquement un plafond de 200 lits pour 1'000 habitants de 80 ans et plus.

## Davantage de soins et d'aide à domicile

Les soins et l'aide à domicile devront fortement s'accroître de manière à répondre aux besoins liés au vieillissement de la population et à la diminution de la proportion de personnes en EMS nécessitant peu ou pas de soins. Ces prestations seront également davantage sollicitées du fait de la réduction des durées des séjours à l'hôpital et du développement des traitements hospitaliers ambulatoires. Sur l'ensemble du canton, des augmentations d'environ 150'000 heures pour les soins et 120'000 heures pour l'aide sont ainsi prévues entre 2013 et 2020. Il s'agit d'un effort important qui devra être consenti par les centres médico-sociaux (CMS), les autres organisations de soins et aide à domicile et les infirmiers(ières) indépendants(e)s.

Place de la Planta 3, 1950 Sion
Tél. 027 606 20 90 - 079 263 85 77 · Fax 027 606 20 94 · e-mail : andre.mudry@admin.vs.ch

**Développement des structures intermédiaires**

La planification précédente a permis de développer l'offre en lits de court séjour en EMS. Actuellement, 84 lits sont disponibles en Valais et plusieurs projets sont en cours de réalisation. D'ici à 2020, un total d'environ 150 lits de court séjour seront à la disposition de la population valaisanne.

Les places en structures de soins de jour (foyers de jour) devront croître de 30 % d'ici à 2020, pour atteindre un total d'au moins 364 places. Ces places doivent permettre de soulager les proches s'occupant de personnes âgées à domicile, particulièrement celles atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'autres démences.

Le nombre d'appartements à encadrement médico-social devra également augmenter, afin notamment d'offrir une alternative aux personnes nécessitant peu ou pas de soins et qui, souvent pour des raisons d'isolement social, souhaiteraient être hébergées en EMS.

**Dix recommandations pour la mise en œuvre**

Le rapport mis en consultation formule dix recommandations liées à la mise en œuvre de la planification. Ces recommandations portent avant tout sur l'amélioration de la coordination des prestations, la prise en charge spécifique des démences, l'optimisation des infrastructures et le soutien aux proches aidants et aux bénévoles.

**Incidences financières**

En 2013, le financement des pouvoirs publics (canton et communes) pour les soins de longue durée s'élevait à 97 millions de francs pour l'exploitation (contributions aux soins et subventions d'exploitation). Les coûts d'exploitation supplémentaires induits par la planification 2016-2020 pour les pouvoirs publics vont augmenter progressivement et atteindre environ 23 millions de francs par an à partir de 2020. Cette augmentation correspond à celle de la population des personnes âgées de 65 ans et plus dans notre canton, à savoir environ 24 %. Pour les investissements, les subventions des pouvoirs publics pour la planification 2016-2020 sont évaluées à 48 millions de francs répartis sur l'ensemble de la période. Ces estimations ont été établies en tenant compte du nombre maximum de lits d'EMS prévus.

**Procédure de consultation ouverte jusqu'au 13 novembre 2015**

Sur la base des réponses à la consultation, les propositions d'adaptation de la planification seront soumises à la commission de planification sanitaire pour préavis, puis au Conseil d'Etat pour décision. La mise en œuvre incombera aux communes et aux prestataires de soins, avec l'appui du canton et des commissions de soins de longue durée.

Les documents de la consultation sont disponibles sous www.vs.ch/consultations.

## Personnes de contact


- **Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80**
- **Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83**